

Imoberdorf AG Conditions de Vente et de Livraison

Sauf conventions contraires formulées par écrit, les présentes conditions sont applicables. Des conditions différentes d'acquisitions, voulues par l'acheteur ne seront validées pour autant qu'elles soient expressément acceptées par écrit de la part du fournisseur.

1. Délai de livraison

1.1. Le délai de livraison commence à partir de la date d'édition de la confirmation de commande.

1.2. Le délai de livraison se prolonge de manière correspondante :

- si Imoberdorf AG ne reçoit pas les informations nécessaires à l'exécution du contrat en temps voulu, ou si l'acheteur exige des modifications ou compléments ultérieurs qui causent un retard de la livraison ou de la prestation;
- si des empêchements, sur lesquels Imoberdorf AG n'a aucune influence, surviennent, par exemple des mesures ou omissions administratives, des retards d'encaissement, émeutes, guerres, grèves, accidents et autres perturbations empêchant la production, des épidémies ou des catastrophes naturelles ; des activités terroristes. Dans ces cas, les parties contractantes adaptent le contrat selon un accord mutuel.
- ses délais de livraison mentionnés se réfèrent à la construction de la machine. Des processus et travaux complémentaires offert additionnellement peuvent causer un changement dans le délai de livraison et le prix.

2. Conditions de paiement

2.1. Pour des machines et des rétro équipements:

1/3 acompte à la commande
1/3 après la réception technique
1/3 après la réception préalable chez le fabricant, à la livraison

2.2. Pour des pièces de rechange:

50 % acompte à la commande / 50 % après la livraison, 30 jours nets

2.3. Conditions de paiement de façon générale à 30 jours net, sans aucune déduction

2.4. Validité des garanties bancaires jusqu' à la livraison de la marchandise.

3. Valeur minimale de commande

Le forfait minimum de facturation s'élève à 200 CHF.

4. Incoterms 2010

Les livraisons s'entendent départ usine d'Oensingen (EXW Oensingen, Incoterms 2000), sauf stipulations contraires, sans emballage ni traitement conservatoire, sauf autres agréments.

5. Moyen de commande

Les commandes sont seulement acceptées en écrit. En particulier les acceptations des frais additionnel pour des interventions du service après-vente ou des livraisons express sont à confirmer par avance par le client.

6. Devise

6.1. Les prix indiqués en devises étrangères sont fournis à titre indicatif et sont susceptibles d'être ajustés comme expliqué au point 6.2.

6.2. Les prix indiqués en devises étrangères reposent sur le taux de change officiel du jour. Au jour de la facturation les prix seront adaptés si le changement de parité est de plus de 0.02.

7. Validité des offres

Les offres sont valables d'un point de vue technique et tarifaire pour une durée de 3 mois après leur élaboration. Les délais de livraison sont fournis à titre indicatif et sont définis lors des négociations finales. Sous réserve de vente anticipée pour les pièces de rechange.

8. L'objet du contrat

Des différences de la commande à la confirmation de commande deviennent part du contrat, sauf si l'acheteur les contredit, au plus tard, dans les 5 jours de travail après réception de la confirmation de commande.

9. Garantie

9.1. Sauf stipulations contraires, la durée de la garantie est de 2'000 heures de service, mais au maximum de 12 mois après la mise en service. Un délai de garantie supplémentaire est possible avec une commande de notre option «extension de garantie». La garantie des pièces de rechange ou des modules de construction est de 3 mois et débute au moment du départ usine de la marchandise.

9.2. La garantie s'annule prématurément si l'acheteur ou un tiers effectue des modifications ou des réparations sans accord écrit préalable ou si l'acheteur, en cas de défaillance, ne prend pas, immédiatement, toutes les mesures appropriées pour minimiser les dommages, ou ne nous fournit pas l'occasion de réparer le défaut.

9.3. Le fournisseur s'engage selon ses capacités et disponibilités à remplacer ou à réparer dans les meilleurs délais toutes les pièces qui sont endommagées ou bien détériorées en raison de défauts de matière, d'erreurs de conception ou de réalisation défectueuse. Les pièces défectueuses remplacées deviennent la propriété de la société Imoberdorf AG et doivent nous être renvoyées gratuitement.

9.4. La garantie se limite aux matériaux et à la main d'œuvre. Les pièces d'usure (par exemple les courroies, soufflets, amortisseurs, accumulateurs hydrauliques, etc.) et les composants à durée de vie limitée (par exemple les broches HF), frais de voyage, de repas et de logement, ainsi que les frais de transport, d'emballage et d'assurance ne sont pas couverts. Les pièces d'usure et les pièces de rechange sont définies dans le mode d'emploi. Par ailleurs, les frais liés à des pannes de production ou à la sous-traitance de la fabrication en résultant sont exclus de la garantie.

9.5. La garantie pour des pièces remplacées ou réparées commence de nouveau et dure 3 mois après la livraison, remplacement ou fin de la réparation.

10. Exécution

Les machines Imoberdorf sont exécutées selon les normes CE. Modifications ou compléments contre supplément.

11. Modifications techniques

Sous réserve de modifications qui découlent de l'avancement continu de la conception et des développements techniques, et ne nuisent pas aux performances convenues.

12. Disponibilité technique

Pour garantir une disponibilité élevée, le client doit disposer dans ses stocks d'un lot de pièces de rechange recommandé par nos soins.

13. Production des pièces

Après la mise en service en l'usine du client, la machine est validée pour une production limitée (env. 2 mois sur une équipe). Après la réception finale et enregistrement du dernier règlement financier, la machine est déverrouillée définitivement par un mot de passe.

14. Pays d'origine

Suisse

15. Prestations non compris

Si elles ne sont pas spécialement spécifiées, les prestations suivantes ne font pas partie de notre livraison:

- Fondations
- Les conduites d'alimentation et de retour électriques, d'air comprimé et d'eau de refroidissement
- Chemins et supports de câbles pour conduites d'alimentation et de retour entre les composants de l'installation
- Bacs de rétention avec caillebotis pour l'huile / l'émulsion
- Disjoncteur de protection et fusibles pour l'alimentation électrique
- Programmes d'application ou recettes de programmes spécifiques pour des pièces supplémentaires à la/aux pièce(s) de réception
- Dessins de détails des composants standards
- Réfrigérant
- Logiciel standard (Microsoft, Siemens, etc.)

16. Échantillons et instruments de mesure

L'acheteur fournira en temps voulu et gratuitement des échantillons en quantité suffisante ainsi que les instruments de mesure pour les pièces de réception. Les frais d'expédition (dédouanement, assurance et taxes incluses) sont à la charge de l'acheteur.

17. Conditions générales de livraison

Les conditions générales de livraison pour machines et pièces de rechange de Swissmem font partie intégrante de ce document. Sauf stipulations écrites contraires, elles s'appliquent à tous les points. Le droit matériel suisse est applicable aux présents rapports juridiques. Le tribunal compétent est Solothurn/Suisse ou bien Zurich/Suisse.

(Rév. 12/2012)

Imoberdorf AG • Werkhofstrasse 5 • CH-4702 Oensingen • UID/DIE CHE-101.420.612 MWST
Telefon +41 (0) 62 388 51 51 • Telefax +41 (0) 62 388 51 55 • e-mail: verkauf@imoberdorf.com • www.imoberdorf.ch